

	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 30 septembre 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 113</p>
---	--	------------------------------------

**Convention-cadre tripartite portant sur la période de préparation au reclassement (PPR) entre
la CAESE, le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles et les agents de la CAESE
concernés par le dispositif**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Saclas, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Mostefa GHENAÏM, Mathieu HILLAIRE, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Maïram SY (8).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Marc HERREMAN (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Geneviève MENNELET (par procuration à Françoise CHANCELIER), Jérôme DESNOUE (par procuration à Michaël MÉRIGOT), Sana AABIBOU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Elisabeth DELAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Marie-Claude GIRARDEAU (par procuration à Dramane KEÏTA), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Pierre DUBOIS), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Mehdi MEJERI), Françoise PYBOT (par procuration à Gilbert DALLERAC), Valérie MAUGARD (par procuration à Sébastien DERACHE), Grégory COURTAS (par procuration à Séverine RAMÉ), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY) (14).

Secrétaire de séance : Madame Virginie TARTARIN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU l'article L826-2 du Code général de la fonction publique

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

VU le décret n°2019-172 du 5 mars 2019 modifié instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

VU le décret n°2022-626 du 22 avril 2022 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice des fonctions,

VU le projet de convention-cadre tripartite,

CONSIDÉRANT que la mise en place de la période de préparation au reclassement est une obligation de l'employeur en matière de reclassement des agents fonctionnaires uniquement déclarés inaptes aux fonctions de leur grade,

CONSIDÉRANT que ce dispositif offre, pendant une durée maximale d'un an aux agents bénéficiaires, des possibilités de formation en évolution professionnelles, de qualification et de réorientation dans une logique d'accompagnement des agents en vue de leur reclassement dans un nouvel emploi compatible avec leur état de santé,

CONSIDÉRANT que cette période peut être effectuée dans l'établissement d'affectation ou une autre administration relevant de l'un des deux autres versant de la fonction publique,

CONSIDÉRANT que pendant cette période le fonctionnaire est en position d'activité dans son cadre d'emplois d'origine,

CONSIDÉRANT qu'il convient, aux fins de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, d'approuver le recours à des conventions tripartites entre les agents de la CAESE concernés par le dispositif de la période de préparation au reclassement, la CAESE et le CIG de Versailles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention-cadre tripartite à conclure, pour la mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement, entre chaque agent concerné par le dispositif, la CAESE et le CIG de Versailles, telle que présentée en annexe.

PRÉCISE que cette convention-cadre tripartite sera adaptée à chaque situation individuelle.



AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions individuelles à venir ainsi que tout document y afférent.

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres 011 et 012 du budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.


Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...